

**39 PROPOSITIONS  
POUR UNE DIMENSION  
EDUCATIVE  
DE LA VIE SCOLAIRE**

Ces réflexions et propositions sont le résultat du travail d'un groupe d'inspecteurs engagés dans le chantier: La Dimension Educative de la Vie Scolaire

Ce groupe est constitué par Mesdames et Messieurs:

**Copilotes**

**Guy DELAIRE, Inspecteur Principal : compétence générale et vie scolaire**

**Jean Pierre MENU, Inspecteur Principal : Education Socio-Culturelle**

**Nicole BROCHARD, Inspecteur Education Physique et Sportive**

**Rémi CABRIERES, Inspecteur Principal Vie Scolaire**

**Patrick DUSSAUGE, Inspecteur Éducation Socio-Culturelle**

**Monique LEFEBVRE BARDOT, Inspecteur Principal à compétence générale**

**Odile LEGRAND, Inspecteur Principal à compétence générale**

**Jean-Claude PAROT, Inspecteur Principal Histoire et Géographie**

Le travail s'inscrit dans le prolongement logique des actions menées par les uns ou les autres depuis bientôt dix ans et qui se sont traduites par un certain nombre de rapports:

- Participation de groupes d'élèves à des actions d'animation et de développement 1991
- Rapport sur le fonctionnement de la vie scolaire 1992
- Fonctionnement des ASC dans l'enseignement agricole 1992
- Rapport sur l'éducation à la santé et à la sexualité 1997 et 1998
- Synergie des 4 missions de l'enseignement agricole 1997
- Enquête sur l'éducation à la citoyenneté dans les établissements d'enseignement agricole 1997

Il découle aussi des diverses évaluations des pratiques effectuées par ces mêmes inspecteurs chacun dans leurs champs de compétences.

# Introduction

L'Etat a toujours demandé à l'Ecole d'assumer sa part de responsabilité dans l'éducation à la citoyenneté et l'aide à l'insertion sociale. Cette demande est de plus en plus pressante compte tenu de difficultés rencontrées à promouvoir une réelle démocratisation et des obstacles qui mettent en péril les valeurs mêmes de la République.

L'Enseignement agricole a su apporter ses réponses à cette exigence éducative. Son ambition à travers le 3ème schéma prévisionnel des formations est d'aller plus loin encore.

Il n'est pas exagéré de penser que le chantier concernant la dimension éducative de la vie scolaire aura dans les prochaines années la même résonance que celui, hier, de la rénovation pédagogique.

Une telle perspective implique une politique volontariste qui exige 3 conditions fondamentales :

1. l'affichage des valeurs et de objectifs éducatifs.
2. l'implication de tous les acteurs de l'EPLA pour promouvoir ces valeurs et ces objectifs.
3. le réaménagement du temps scolaire qualitativement et quantitativement.

La vie scolaire qui ne peut se concevoir que globalement, concerne l'ensemble des réalités vécues par le lycéen dans la totalité de ses activités pendant sa formation. La vie scolaire ne s'arrête pas à la porte des salles de cours.

Cette exigence de globalité entraîne la prise en compte de 4 dimensions dans lesquelles objectifs, acteurs, conditions de fonctionnement sont examinées.

Deux d'entre elles visent la socialisation des élèves : l'implication des jeunes en formation dans une dynamique sociale et l'ouverture sur la cité. Les deux autres visent l'épanouissement individuel et son affirmation personnelle : l'élaboration de son projet personnel et le développement des activités artistiques et sportives.

Objectifs	Argumentation	Propositions
<b>1. LES CONDITIONS FONDAMENTALES POUR DYNAMISER LA VIE SCOLAIRE</b>		
<b>1.1 AFFICHER LES VALEURS EDUCATIVES ET LES OBJECTIFS DE L'EDUCATION</b>		
	<p>Il est urgent de promouvoir les valeurs de la République et de la démocratie dans le cadre d'une laï cité renouvelée.</p> <p>C'est à partir de ces valeurs que le dispositif éducatif se démarque des individualismes forcenés de l'intolérance et des violences de toutes sorte. Même si l'éducation n'est pas du seul ressort de l'Ecole, il s'ensuit que ses objectifs doivent y être réaffirmés en permanence : coopération et responsabilité, autonomie, esprit critique, respect de l'autre et solidarité, épanouissement individuel et engagement collectif.</p> <p>Les projets d'établissement, les contrats de vie scolaire, les statuts des associations de type sportif et culturel ainsi que toutes les associations qui ont leur siège dans l'établissement, sont les vecteurs naturels de ces objectifs.</p>	<p style="text-align: center;"><b>1</b></p> <p><b>REAFFIRMER</b> les orientations éducatives de l'enseignement agricole dans une note de service sur la dimension éducative de la vie scolaire</p> <p style="text-align: center;"><b>2</b></p> <p><b>AFFICHER</b> les objectifs d'éducation dans les projets d'établissement les contrats de vie scolaire, les statuts des associations ayant leur siège dans l'établissement.</p>
<b>1.2 IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS DE L'EPLA POUR PROMOUVOIR CES VALEURS ET CES OBJECTIFS</b>		
	<p>Pour que l'élève soit « placé au centre du système éducatif » de manière responsable, l'ensemble des acteurs de l'EPLA doit se responsabiliser et pas seulement ceux qui, par le statut, sont nécessairement impliqués dans cette mission.</p> <p>Cinq groupes d'acteurs se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les parents d'élèves à qui il revient de participer activement à certaines phases de la vie scolaire,</li> <li>• les chefs de SRFD les proviseurs et leurs adjoints qui ont un rôle fondamental d'impulsion (cf le référentiel de leur métier). Les réunions régionales constituent des moments privilégiés pour aborder systématiquement ces questions.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>3</b></p> <p><b>SENSIBILISER</b> les chefs de SRFD dans le cadre d'une réunion nationale annuelle sur ce thème.</p> <p style="text-align: center;"><b>4</b></p> <p><b>INTÉGRER</b> dans la formation initiale des proviseurs un temps conséquent sur la dimension éducative.</p> <p style="text-align: center;"><b>5</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le C.P.E. et l'équipe d'éducation et de surveillance</li> <li>• tous les enseignants dont la tâche ne saurait se limiter au face à face traditionnel avec les élèves. Cela suppose une définition élargie de leur métier ainsi qu'une nouvelle définition de leur temps de service en y intégrant des activités de soutien éducatif associé à l'exercice des 4 missions.</li> <li>• les personnels ATOSS dont le rôle éducatif est affiché dans la loi du 10 Juillet 1989, et qui, en conséquence, doivent être associés aux réunions et aux activités à caractère éducatif.</li> </ul> <p>Tous ces acteurs doivent pouvoir se rencontrer. La prérentrée devrait être l'occasion d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative à condition qu'un temps soit dégagé à cet effet.</p> <p>Parallèlement, les délégués des élèves débattent dans le cadre du conseil de délégués avec les proviseurs et les CPE. Il convient d'associer à ce débat l'ensemble des responsables institutionnels de l'établissement : équipe de direction, d'éducation, professeurs principaux, professeurs d'ESC, d'E.P.S., documentalistes, personnel de santé et les personnels ATOSS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Afin que chacun soit en mesure d'appréhender les attentes de l'autre, la formation des personnels devrait intégrer d'une manière significative des actions pluri-catégorielles.</li> </ul>	<p><b>ENCOURAGER</b> des réunions régionales de CPE. <b>6</b></p> <p><b>FORMER</b> les personnels d'éducation et de surveillance dans le cadre de stages GRAF (2 ou 3 journées). <b>7</b></p> <p><b>DIFFUSER</b> une Note de Service sur les missions des professeurs. <b>8</b></p> <p><b>INTRODUIRE</b> plus nettement la formation psychologique et éducative dans la formation initiale continue des enseignants. <b>9</b></p> <p><b>DIFFUSER</b> une Note de Service demandant de conserver une demi-journée dans la prérentrée aux questions d'ordre éducatif.. <b>10</b></p> <p><b>EXPERIMENTER</b>, en relation avec le conseil des délégués-élèves, un conseil de la vie lycéenne composé paritairement de délégués-élèves et de personnels l'établissement. <b>11</b></p> <p><b>INTEGRER</b> obligatoirement dans les plans locaux de formation au moins 10% d'actions pluri-catégorielles.</p>
<b>1.3 REPENSER LE TEMPS SCOLAIRE QUANTATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT</b>		
	<p>Nul doute que l'organisation du temps scolaire soit une dimension essentielle au développement des objectifs éducatifs.</p> <p>Des temps sont à prévoir pour transmettre les valeurs de référence et en débattre : pour une écoute authentique des jeunes et un dialogue plus ouvert y compris dans la classe ; pour développer des activités de prise de responsabilités, d'éveil, de créativité et d'ouverture sur la Cité ...</p> <p>L'aménagement des rythmes scolaires apparaît donc une priorité.</p>	<p><b>12</b></p> <p><b>EXPERIMENTER</b> sur 10 établissements un aménagement des rythmes scolaires intégrant nettement les 4 dimensions développées dans la 2ème partie.</p>

## 2. QUATRE DIMENSIONS A PRENDRE EN COMPTE

Ces 4 dimensions, dynamique sociale, projet personnel, ouverture sur la Cité, épanouissement personnel, s'inscrivent dans l'histoire de l'enseignement agricole, ses orientations et sa spécificité. La présence de 60% d'internes, la taille délibérément humaine des établissements, leur situation en milieu rural, l'ouverture sur les territoires sont autant d'atouts pour favoriser une dynamique éducative. Ces 4 dimensions concourent à une complémentarité entre la nécessité d'un épanouissement personnel et celle d'une prise de responsabilités dans la vie collective.

### 2.1 IMPLIQUER LES JEUNES EN FORMATION DANS UNE DYNAMIQUE SOCIALE.

#### 2.1.1 FAVORISER LA COOPERATION DANS L'ENSEIGNEMENT

Trois points sont à prendre en compte pour faire prendre conscience aux acteurs, élèves mais aussi personnels, qu'ils appartiennent à une communauté : le développement de la coopération dans l'enseignement, une meilleure représentation des lycéens, dans les instances, l'encouragement de la participation associative.

Des apports décisifs dans ces domaines ont été réalisés dans l'enseignement agricole par l'éducation physique et sportive et l'éducation socio-culturelle, deux composantes de la formation développant largement les pratiques sociales. L'E.S.C. est une spécificité qu'il convient de maintenir dans cette dimension. La pédagogie du projet et de l'action collective (E.S.C.), la dynamique de la pratique des sports collectifs et de pleine nature (E.P.S.) sont porteuses des valeurs d'entraide, de respect de la tâche collective, d'esprit d'initiative, comme de l'acceptation des contraintes : règles et sanctions. Ces valeurs doivent être encore plus clairement traduites en objectifs dans les apprentissages et les comportements négatifs évités : compétition chauvine et agression, leadership abusif...

L'ensemble des autres enseignements concourent au développement de la vie sociale. Si la compétition est souvent utilisée dans le cadre d'une saine émulation, la coopération dans la classe et dans les actions de formation permet l'apprentissage du travail en groupe, du projet collectif, de la négociation et de la notion de contrat.

13

**RENFORCER** les formations proposées à l'ensemble des enseignants et développer la formation initiale autour des pédagogies de groupe

<p><i>Un emploi du temps adapté et modulable</i></p> <p><i>Des locaux adaptés</i></p> <p><b>2.1.2 DEVELOPPER UNE REPRESENTATION REELLE ET EFFICACE DES LYCEENS</b>  <b>Informé et sensibiliser l'ensemble des élèves</b></p> <p><b>Réaménager les dispositions du conseil des délégués des élèves</b></p> <p><b>Prendre en considération le rôle des délégués des élèves au conseil de classe</b></p>	<p>Ce type d'enseignement exige souplesse et adaptabilité. La généralisation des emplois du temps modulables est une nécessité pour apporter une réponse au rythme spécifique induit pour les activités de groupe, les pratiques sociales et les activités pluridisciplinaires. Il convient à cet effet de capitaliser les expériences effectuées dans de nombreux établissements.</p> <p>Les méthodes pédagogiques, induisant une participation active des élèves requièrent l'utilisation de lieux adaptés où les dimensions éducatives puissent s'affirmer : C.D.I. adaptés aux travaux de groupe, salles de réunions, salles spécialisées aux techniques d'expression et de communication, aux travaux en commun, bureaux pour les enseignants.</p> <p>Une phase de sensibilisation et d'information concernant les instances réglementaires est indispensable pour permettre à chaque élève de se situer dans la représentation lycéenne.  Les droits et les devoirs des lycéens doivent être clairement expliqués afin que l'exercice de leur mandat soit réel et efficace ; ils sont rappelés systématiquement dans le règlement intérieur.</p> <p>Cette sensibilisation passe par un rôle actif des conseillers principaux d'éducation et des professeurs principaux.</p> <p>Les conditions d'un bon fonctionnement du conseil des délégués doivent être recherchées : continuité de la représentation (mise en place au plus tôt après la rentrée scolaire), permanence de l'action (mise en place effective de la commission permanente des délégués), amélioration des conditions matérielles de fonctionnement (local, outils pour la diffusion de l'information), bonne connaissance de la gestion des moyens financiers dévolus au conseil, facilitation des initiatives des délégués (salle de réunion, affichage ... ).</p> <p>Le rôle des délégués-élèves est particulièrement important lors des conseils de classe ; bien sûr on leur laissera un temps systématique de parole et leur présence doit être continue durant toute la durée du conseil. Dans leurs attributions, les délégués aux conseils de classe doivent être en mesure, avec</p>	<p>et celles reposant sur le projet et le contrat.</p> <p><b>14</b></p> <p><b>PRÉCONISER</b> l'emploi du temps modulable.</p> <p><b>15</b></p> <p><b>FAIRE</b> de l'utilisation, et de l'adaptation des espaces existants une préoccupation des instances de concertation et de décision.</p> <p><b>16</b></p> <p><b>INTRODUIRE</b> dans les projets de rénovation architecturale la création des lieux de travail et de vie sociale appropriés.</p> <p><b>17</b></p> <p><b>PROMOUVOIR ET AFFICHER</b> de façon permanente les droits des lycéens.</p> <p><b>18</b></p> <p><b>MODIFIER</b> les textes régissant le conseil des délégués-élèves pour permettre une continuité de la représentation sur 2 années scolaires.</p> <p><b>19</b></p> <p><b>CREER</b> des conditions matérielles facilitant les travaux permanents des délégués.</p> <p><b>20</b></p> <p><b>ASSOCIER</b> les délégués élèves à la préparation de conseils de classe avec le professeur principal de la classe. Ce temps de préparation fera l'objet d'une réunion systématique.</p>
---	---	--

<p><b>Améliorer le dialogue et la concertation</b></p> <p><b>2.1.3 FAVORISER LA VIE ASSOCIATIVE</b></p> <p><b>Développer l'apprentissage à l'autonomie des élèves</b></p> <p><b>Impliquer plus fortement une équipe éducative</b></p>	<p>les autres membres, de faire des propositions quant au suivi, au soutien, à l'accompagnement des élèves en difficulté.</p> <p>Afin d'améliorer le dialogue et la concertation entre les délégués-élèves et l'ensemble de la communauté éducative il serait souhaitable de créer un conseil de la vie lycéenne (avec une parité délégués-élèves / représentants adultes) qui serait habitué à observer et analyser la vie scolaire sous toutes ses dimensions, et à faire toute proposition susceptible de l'améliorer.</p> <p>Pour la faisabilité et l'efficacité de toutes ces propositions, il est indispensable de dégager une heure hebdomadaire banalisée dans les emplois du temps ; cette heure qu'on pourrait appeler « heure-forum » permettrait</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le dialogue dans la classe</li> <li>• la préparation des différents conseils (C.I., C.A., délégués-élèves, de classe...)</li> <li>• la réunion de la Commission Permanente des délégués, des responsables associatifs</li> <li>• la rédaction des compte-rendus etc.</li> <li>• des rencontres informelles.</li> </ul> <p>Sans anticiper sur les conclusions de l'expérimentation « ALESA » (association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis) concernant l'évolution de leurs statuts, les associations de type sportif et socio-culturel ne pourront être des lieux d'apprentissage de la citoyenneté que grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un apprentissage accru de l'autonomie des élèves passant par de réelles responsabilités, y compris en matière de gestion financière et matérielle (avec l'appui et les conseils d'un membre de l'équipe éducative).</li> <li>• une formation à la prise de responsabilité.</li> <li>• une affirmation du caractère éducatif de ces associations.</li> </ul> <p>L'organisation, l'animation et la gestion des associations nécessite une implication de l'équipe éducative auprès des jeunes (équipe de direction, personnels d'E.P.S., d'E.S.C., C.P.E., et personnels d'éducation et de surveillance, personnels ATOSS enseignants bénévoles) soucieuse de trouver là le nécessaire prolongement éducatif de la formation.</p> <p>Ces associations devront faire l'objet d'un projet pour l'animation et le développement culturel, l'éducation physique et le sport inscrit au projet d'établissement.</p>	<p style="text-align: center;"><b>21</b></p> <p><b>CRÉER</b> un conseil de la vie lycéenne dans le cadre d'une expérimentation. cf proposition 10</p> <p style="text-align: center;"><b>22</b></p> <p><b>INSTAURER</b> dans l'emploi du temps une « heure forum » pour l'ensemble de l'établissement animée par les acteurs concernés en fonction de l'ordre du jour.</p> <p style="text-align: center;"><b>23</b></p> <p><b>DIFFUSER</b> des instructions à l'intention des proviseurs concernant la gestion financière et matérielle, des associations, pour une représentation majoritaire des élèves et pour un fonctionnement démocratique.</p> <p style="text-align: center;"><b>24</b></p> <p><b>INSCRIRE</b> au projet d'établissement les projets des associations dont les valeurs éducatives sont clairement affichées.</p>
---	--	--



## 2.2. AIDER L'ÉLÈVE A CONSTRUIRE SON PROJET PERSONNEL

### 2.2.1 AIDER L'ÉLÈVE A CONSTRUIRE SON IMAGE ET A LA RENDRE POSITIVE

**Mieux se connaître.  
Se situer dans son environnement familial et scolaire.  
Se projeter dans l'avenir.**

L'élève éprouve des difficultés à s'analyser, à identifier ses besoins et ses motivations.

Il convient donc de l'écouter sur ce qu'il est, ce qu'il aime, ce qu'il vit, ce qu'il veut être.

Dès lors, il devient nécessaire de lui fournir des repères sur l'évolution de ses capacités et de ses projets:

sur sa capacité à réussir à l'école,

sur sa capacité à s'évaluer progressivement

sur sa capacité à modifier son projet et à réagir en conséquence (notion de réactivité entre le jeune et les formateurs).

Pour l'équipe des éducateurs, il importe de reconnaître l'élève dans sa globalité.

### 2.2.2 AIDER L'ÉLÈVE A REALISER SON PARCOURS DE FORMATION

**Analyser le contexte social, scolaire et professionnel.  
Faire les bons choix pour réussir sa scolarité.**

Les élèves se situent assez mal dans un contexte qu'ils connaissent peu. Il est donc intéressant de pouvoir porter à leur connaissance les missions de l'école, les outils de formation et d'évaluation, les différentes instances, les lieux de décision et les personnes ressources.

C'est bien dans le cadre d'une redéfinition du métier que tous les enseignants pourront s'impliquer dans cet objectif.

C'est ici que l'aide apportée au lycéen est prioritaire. L'encadrement est nécessaire : l'enseignant devra décrypter les besoins de l'adolescent et ses aspirations pour construire son futur.

Les conseils de classe à partir de leurs préparations et des comptes rendus systématiques, prendront toute leur valeur ; les professeurs principaux exerceront pleinement leur mission d'éducation à l'orientation.

Pour poursuivre l'accompagnement, il convient de prendre en compte le choix de l'élève de manière continue et progressive.

Ce suivi implique de fait, outre l'équipe éducative, l'ensemble des partenaires sociaux, d'orientation et de santé.

**Rendre l'élève acteur de son orientation de manière permanente.**

**25**

**INSTALLER** un « point écoute » dans l'établissement, animé par des personnels de toutes catégories, volontaires et formés.

**26**

**FAVORISER** les entretiens de face à face et éventuellement de synthèse avec le jeune et ses parents.

**27**

**FAIRE APPEL**, de manière accrue, aux intervenants extérieurs spécialisés : conseillers d'orientation, psychologue, assistante sociale, secteur de la médecine.

**28**

**ORGANISER** un point « INFO-JEUNES » au CDI.

**29**

**PROPOSER** des formations aux enseignants sur la relation d'aide.

**30**

**CONSTRUIRE** des outils pour un meilleur suivi des conseils de classe :

- carnet de bord de l'élève
- carnet de suivi du professeur principal
- réunions avec les parents.

**31**

**RENDRE** obligatoire un conventionnement entre établissement et le CIO (Centre d'Information et d'Orientation)

## 2.3. OUVRIR LA FORMATION DES LYCEENS SUR LA CITE

### 2.3.1 METTRE EN EVIDENCE LA DIMENSION CITOYENNES DANS TOUTE DISCIPLINE

Toute formation est préparation à la vie active et citoyenne. Elle impose l'acquisition d'un savoir construit avec des dimensions professionnelles, nécessite une formation aux langages, une initiation aux sciences humaines et sociales et aux sciences de la vie et de la Terre.

La réflexion éthique ne peut être absente des formations liées à la production et à l'aménagement dès lors qu'existe un impact sur l'environnement : respect du bien commun, expression des acteurs impliqués.

Au delà des formations existantes concernant l'éducation aux médias, Il convient d'en favoriser l'approche concrète et systématique (presse écrite, télévision, internet ... )

Les lycéens doivent, grâce à la formation reçue, être capables de situer forces profondes et enjeux qui sous-tendent une question d'actualité. Cette analyse implique savoirs et savoir faire associés aux différentes disciplines qui deviennent autant d'outils opérationnels et prennent alors du sens vis à vis des apprenants.

Dans l'enseignement agricole, l'éducation au développement comprend deux niveaux:

- d'une part celui du développement local avec prise en compte de territoires plus ou moins étendus et plus ou moins complexes,
- d'autre part celui de la coopération internationale avec échanges entre pays et niveaux comparables ou contrastés par un inégal développement.

De tels échanges conduisent l'élève à une réflexion personnelle sur les types de développement et de cultures qui régissent la société et le monde dans lequel il vit (respects et limites aux échelles nationales, européenne, planétaire).

Le dispositif de formation s'appuie sur un large appel à des intervenants extérieurs, acteurs dans la cité (agents économiques, acteurs de la vie culturelle, responsables des institutions ... ). Ils sont porteurs de témoignages qu'il s'agit de traiter comme tels dans le strict respect d'une formation laï que dont l'enseignant reste le garant. Cette démarche s'inscrit dans la tradition républicaine ouverte au débat démocratique dans le respect des valeurs consensuelles : égale dignité de l'autre, tolérance, libre consentement aux droits de la collectivité nationale.

### 2.3.2 EDUQUER AUX MEDIAS ET FORMER A L'ANALYSE DE L'ACTUALITE.

### 2.3.3 CONFORTER L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT

### 2.3.4 PRATIQUER L'OUVERTURE DANS L'ESPRIT DE LA LAÏ CITE

**32**

**RECENTRER** l'apport des différentes disciplines sur des objectifs clairs de formation à l'esprit critique.

**33**

**PRENDRE EN COMPTE** la dimension éthique dans la présentation des contenus théoriques techniques et professionnels.

**34**

**GENERALISER** la pratique d'exercices consacrés à l'examen en équipe de questions d'actualité.

**35**

**ENCOURAGER** à tous les niveaux de formation (y compris en cycle court), les stages et échange hors de l'espace national.

## 2.4. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL DU LYCEEN AU TRAVERS D'ACTIVITES ARTISTIQUES ET SPORTIVES

### REDUIRE LES INEGALITES CULTURELLES

L'une des missions fondamentales du service public d'éducation est la recherche d'une plus grande démocratisation culturelle. Les lycées agricoles se doivent, pour agir en ce sens, de proposer aux lycéens les choix d'activités sportives et artistiques que leur milieu familial et leur situation géographique ne pourraient pas leur offrir. L'internat peut créer les conditions de ce choix, à condition d'affirmer dans le projet d'établissement la place de ces activités dans un cadre volontaire mais aussi celui d'une incitation éducative.

### REAFFIRMER LES VALEURS EDUCATIVES PROPRES AUX ACTIVITES ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Leurs vertus éducatives doivent être réaffirmées : développement personnel, équilibrage des activités intellectuelles mais aussi ouverture d'une autre manière à l'intelligence du monde, affirmation du sensible. Plus particulièrement les activités sportives contribuent à une meilleure connaissance de soi, à la réduction des inhibitions et au développement de la volonté ; les activités artistiques développent l'autonomie, l'imagination et la sensibilité, la « pensée divergente ». L'ensemble de ces activités peut induire un rapport différent et sensible avec la nature. Leur caractère volontaire est source de convivialité, de plaisir, de détente.

### SE DONNER LES MOYENS DE LES DEVELOPPER

Il est donc primordial de prendre en compte dans la vie lycéenne cet objectif d'épanouissement personnel. Les conditions d'emploi du temps, d'encadrement, de partenariat assurant la qualité, l'amélioration ou la création des espaces spécifiques doivent être développés.

**36**

**DIFFUSER** une note de service sur l'éducation artistique.

**37**

**PRÉSENTER** au Conseil Intérieur un projet écrit pour l'animation sportive et culturelle précisant les objectifs à court et moyen terme, l'intégration des ressources locales les financements et l'encadrement.

**38**

**SYSTEMATISER** le service d'animation des professeurs d'E.P.S. et d'E.S.C.. Mieux contrôler son application.

**39**

**DEGAGER**, hors mercredi après-midi. une ou plusieurs plages significatives pour les activités artistiques et sportives (deux heures au moins). Conduire une expérimentation en ce sens. cf. proposition 12

# Conclusion

Porteur de spécificités qui ont contribué à affirmer sa dimension éducative, l'enseignement agricole doit aujourd'hui, face à des mutations profondes et à des évolutions sociologiques aux conséquences lourdes, trouver un deuxième souffle.

La rénovation qui s'impose doit se traduire par une orientation forte de la part de la D.G.E.R. Mais rien ne pourra être entrepris et mené durablement si on n'accepte pas de repenser le temps scolaire : le temps que chaque enseignant doit consacrer à des tâches éducatives ; le temps que l'on peut réserver à la rencontre et au dialogue, à la préparation des phases institutionnalisées de la vie collective et de la vie personnelle ; le temps pour le travail autonome des groupes ; le temps pour l'éducation artistique et sportive ...

La dimension éducative de la vie scolaire, c'est l'affaire de tous.

La logique éducative ne peut s'arrêter aux portes des salles de classe, et seul un travail d'équipe, cohérent et solidaire, peut garantir la cohésion globale du système éducatif pour continuer de remplir sa mission.